



Mise à jour sur les négociations

Personnel de soutien à temps partiel : votre vote compte

- N'oubliez pas de voter. Ne laissez pas les autres décider à votre place.
- Si vous ne voulez pas de grève, votez NON.
- Les votes de grève mènent à la grève.

Les membres du personnel de soutien à temps partiel des collèges (employées et employés à temps partiel et étudiantes et étudiants employés à temps partiel) se préparent à un vote de grève du 14 au 17 octobre. Il est important de bien comprendre ce qui a été proposé et ce que cela implique.

Pendant plus de 18 mois, dans le but de parvenir à un renouvellement de la convention collective, le CEC a accepté des mesures novatrices pour les membres du personnel à temps partiel, notamment en matière de congés maladie payés, d'augmentation des indemnités de vacances et de rémunération des quarts de travail annulés.

Ce que les collèges ont proposé :

- **Des augmentations salariales** de 2 % par an pour tout le personnel de l'unité de négociation ;
- **Indemnité de vacances à hauteur de 6 %** pour tout le personnel ;
- **Deux journées de maladie payées** par an pour les membres du personnel régulier à temps partiel ;
- **Aucune perte de salaire** pour les membres du personnel régulier à temps partiel dont les quarts de travail sont annulés dans les 24 heures ;
- **Des protections plus importantes** en cas de harcèlement sexuel au travail ;
- **Un statut de candidate ou candidat interne** pour membres du personnel régulier à temps partiel qui sollicitent des postes à temps plein.

Ces propositions reflètent l'engagement des collèges en faveur de l'équité tout en tenant compte des réalités financières auxquelles est confronté le secteur postsecondaire.

Ce que le syndicat demande :

- Une **augmentation salariale annuelle de 6 %** et une **indemnité de vacances supplémentaire de 2 %** ;
- **Des congés payés illimités** pour raisons religieuses et culturelles ;
- **Cinq jours de congés maladie payés** par an pour tous les membres du personnel à temps partiel ;



- Un contrat qui **expirerait en mars 2026**, nécessitant de nouvelles négociations dans quelques mois seulement.

Ces demandes vont au-delà de ce que les collèges sont prêts à accepter dans le contexte financier actuel.

Étapes suivantes

- Depuis septembre 2024, les collèges font pression pour que la médiation soit utilisée afin de résoudre les questions en suspens. La médiation constitue le meilleur moyen de résoudre les questions en suspens. Une séance de médiation est prévue pour le 12 décembre 2025.
- Le 11 juin 2025, un accord officiel a été conclu stipulant que, si la médiation échouait, une grève pourrait être déclenchée 16 jours plus tard.
- La grève n'est absolument pas nécessaire.
- Voter NON vous permettrait de continuer à travailler pendant la poursuite des négociations.

Une fois que le syndicat aura obtenu son vote de grève, il n'aura plus besoin de vous demander à nouveau si vous voulez réellement faire grève. Les votes de grève sont synonymes de grève.

Une invitation à la réflexion

Les collèges apprécient la précieuse contribution du personnel de soutien à temps partiel et restent déterminés à conclure un accord équitable sans heurts. L'offre actuelle comprend des gains significatifs, sans l'incertitude et les problèmes qu'une grève pourrait entraîner.

Si vous ne voulez pas faire grève, vous devez voter NON. Ne laissez pas les autres décider à votre place.